



Infos succession testamentaire

Par **farfalinas**, le **02/04/2013** à **01:22**

Testament
Succession et héritages
Bonjours, voila mon papa est décédé quelques année déjà; dans son testament ma mère est usufruitière, mon frère et moi (marié avec 4 enfants) sommes nu-propiétaire de la maison (meuble et immeuble) ou elle vie actuellement. Ma question est:
Si mon frère venait à décédé es-ce que son épouse récupère la part de mon frère (puisqu'ils n'ont pas d'enfants et célibataire à la lecture du testament) ou alors je reste l'unique héritière ou nu-propiétaire. Merci d'avance de votre réponse mes salutations

Par **nohky**, le **02/04/2013** à **11:11**

Bonjour,
les héritiers de votre frères hériteraient de la part de nu propriété qu'il a.
Même s'ils se sont mariés après le décès de votre père, ça en effet un héritier de votre frère.
Après avec ou sans testament, elle ne sera peut être pas la seule héritière des biens de votre frère.
Cordialement,
François PAIN